



Règlement intérieur de la course Causse N'Color 2019

Mentions légales :

Association ATLAS
Campus universitaire Département STAPS
16 rue Jules Vallès
19 100 Brive-la-gaillarde

Organisation

La Causse N'Color est organisée par l'association ATLAS, créée selon les directives de la loi de 1901, dont le siège social se situe à Brive-la-gaillarde, 16 rue Jules Vallès, 19100 Brive-la-Gaillarde – Association des anciens étudiants de Tourisme Loisirs et Activités Sportives.

Cette cinquième édition de la Causse N'Color aura lieu le **samedi 11 mai 2019**. Le départ sera donné à **15h00**, les inscriptions et les animations sur place se feront à partir de **13h00**, au **lac du Causse**, 19600 Lissac-sur-Couze.

L'objectif de cet événement est de courir 7 kilomètres en franchissant des obstacles. Des jets de couleurs (farine aux pigments jaune, rouge, vert, bleu, rose et violet) jalonnent le parcours afin que tout le monde en revienne coloré !

En s'inscrivant à la course, les coureurs acceptent pleinement et sans réserve les règles énoncées dans le règlement intérieur. Les participants qui ne se conforment pas à ces règles ne seront pas autorisés à participer.

Participation

- La course de 7 kilomètres est ouverte aux participants à partir de 12 ans*.
- Il est interdit de participer avec un animal.
- Il est interdit de participer avec un tiers non inscrit.
- La course se fera uniquement à pied.

*avec accord parental

Le prix d'inscription à la course est de :

- 15€ par personne
- 12€ pour les étudiants et les scolaires
- 10€ par personne pour un groupe de minimum 5 personnes s'inscrivant en même temps.

Procédure

Pour s'inscrire, un courrier contenant le bulletin d'inscription à la course est à joindre avec un chèque d'un montant de votre (vos) inscription(s), ainsi que les pièces justificatives nécessaires.



(Carte étudiant/scolaire et autorisation du ou des responsable(s) des participants mineurs).

Vous pouvez également vous inscrire en ligne en suivant la procédure expliquée via le site internet : <https://www.caussencolor.com/>

L'inscription sera validée le samedi 11 mai 2019 avec la remise de votre pack (T-shirt/sachet de poudre/goodies...), fourni dans la limite des stocks disponibles.

La participation à la course entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement et l'éthique de la course.

1) Conditions d'inscriptions

Pour la manifestation de la « Causse N'Color », **la limite d'âge** pour participer est de **12 ans minimum**.

Pour accéder à la manifestation, les mineurs doivent être accompagnés d'une personne majeure ou présenter une **autorisation écrite du tuteur légal**.

Seuls les participants dont la santé permet de courir 7 kilomètres et ne présentant aucune réaction allergique/intolérance au maïs et/ou à la poussière sont admissibles.

Il est du ressort du participant de vérifier son état de santé avant le début de la manifestation et de respecter les consignes de sécurité stipulées au **paragraphe 3**.

La course regroupera des participants de tous niveaux.

2) La course

La course Causse N'Color se déroulera sur une distance de 7 kilomètres sur une propriété privée.

Chaque participant se doit de respecter les lieux et les installations de la course. Le tracé de la course sera balisé et il est donc interdit aux participants de sortir du balisage. Le parcours est composé de plus de 6 obstacles à franchir et jalonné de 6 lancers de couleurs. Il sera demandé d'escalader (maximum 2 mètres), de sauter, de ramper et de franchir des obstacles.

Les participants disposent du libre choix de contourner les obstacles. Un point de ravitaillement durant la course sera présent comprenant eau, fruits et gâteaux.

Des risques de blessures ne sont pas exclus d'autant plus que la fatigue accroît ces risques, lors des passages des obstacles. La course est non chronométrée et ne débouche sur aucun classement. L'objectif est de finir les 7 kilomètres à votre rythme et surtout... le plus coloré !

ANNULATION ET REMBOURSEMENT

En cas de désistement de la part d'un participant aucun remboursement ne sera effectué hormis sur présentation d'un **certificat médical**. Toute annulation d'inscription doit être faite par e-mail ou par courrier **deux semaines** avant la course.

Aucun désistement ne sera enregistré par téléphone.

En cas de mauvais temps, de force majeure ou toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des participants, les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours ou d'annuler la course en



remboursant la moitié des frais d'inscriptions.

3) Consignes de sécurité

- 3.1) La poudre colorée utilisée dans le cadre de la manifestation « Causse n'Color » est une poudre à base de fécule de maïs. Seule la poudre colorée mise à disposition par l'organisateur doit être utilisée dans le cadre de l'événement. Pour des raisons de sécurité, aucune autre poudre colorée n'est autorisée sur le site de la manifestation.
- 3.2) Un produit naturel peut provoquer des réactions chez les personnes les plus sensibles. Dans de rares cas, des irritations de la peau, des yeux et des muqueuses ont été observées. Pour ces raisons, il est conseillé aux personnes allergiques à la poussière et à la fécule de maïs de rester à l'écart de l'événement.
- 3.3) Une zone de ravitaillement avec de l'eau sera mise à disposition à mi-parcours de la course. Les organisateurs seront tenus d'informer les participants de l'emplacement de cette zone.
- 3.4) Il est recommandé de porter des lunettes de natation/protection et/ou des masques de protection respiratoire lors des lancers de couleurs groupés.
- 3.5) Le participant est tenu d'utiliser soigneusement et consciencieusement, la poudre colorée mise à disposition par les organisateurs, de sorte à ne pas porter préjudice à des tiers ou à l'environnement. La poudre colorée mise à disposition par les organisateurs doit uniquement être utilisée sur les emplacements prévus à cet effet. Il est interdit d'utiliser la poudre colorée en dehors du site de la manifestation et de la jeter dans ou près de l'eau.
- 3.6) Les organisateurs conseillent à chaque participant de porter des vêtements à usage unique ou qui ne servent plus car ils risquent d'être déchirés et/ou salis. N'oubliez pas de porter des vêtements et des chaussures adéquates à la course à pied. Même si la poudre est censée partir au lavage, il se peut que les vêtements blancs ou de couleur perdent de leur éclat. Aucune plainte et aucun remboursement ne sera pris en compte en cas de dégradation du matériel personnel.

Les déguisements sont autorisés et fortement conseillés pour la bonne humeur de chacun !

Les objets encombrants et grands chapeaux sont quant à eux interdits durant la course au risque de blesser quelqu'un ou de les perdre.

1) Sécurité et assistance

Une assistance médicale ainsi que des secouristes seront présents lors de la manifestation.

Le service médical se réserve le droit d'obliger un participant à abandonner la course s'il présente des signes de fatigue ou de blessure. Tout participant se doit de signaler un autre concurrent qui serait en difficulté aux personnes de l'organisation présentes sur le parcours.

L'association souscrit une assurance de responsabilité civile pour les bénévoles pour la durée de l'épreuve. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec des renoncements à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages, vols et séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.



Chaque concurrent doit être en possession d'une **assurance individuelle accident**. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent.



Les zones de ravitaillement sont réservées uniquement aux coureurs portant le Tee-shirt de la course « Causse N'Color ».

2) Responsabilité et assurance

Sauf stipulation contraire prévue par les conditions générales et par les clauses suivantes, la responsabilité des parties du contrat en cas de violation des obligations contractuelles et extracontractuelles est engagée conformément aux dispositions légales applicables.

Les organisateurs ne versent des dommages et intérêts, quel que soit le fondement légal, qu'en cas de faute intentionnelle ou de négligence grossière de la part des organisateurs, de ses représentants légaux et de ses assistants.

En cas de négligence simple de la part des organisateurs, de ses représentants ou de ses assistants, la responsabilité des organisateurs est uniquement engagée en cas de :

- dommage résultant d'une atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé.
- dommage résultant d'une infraction à une obligation essentielle du contrat.

DROIT À L'IMAGE

Du fait de son engagement, le participant donne à l'organisateur le droit d'utiliser toutes photos ou vidéos sur tous supports pris dans le cadre de la course pour promouvoir l'épreuve et les éditions suivantes.

INFORMATIONS PRATIQUES

Un parking sera disponible sur place, côté Office du Tourisme, ainsi qu'une buvette ouverte toute la journée. Des toilettes seront également disponibles sur place.

En fin de course, des douches seront mises à disposition côté « baignade surveillée ».